



ASSEMBLÉE PUBLIQUE
Projet de PPCMOI

AVIS PUBLIC EST DONNÉ que lors de la séance ordinaire tenue le 18 mars 2026, le conseil municipal a adopté le premier projet de résolution pour le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour l'immeuble situé au 105-K, avenue Guindon, visant d'autoriser :

- l'occupation du bâtiment principal par les usages « établissements exploitant les jeux et les loteries (c6h) » ainsi que « commerce de divertissement (c6a) »;



Une assemblée publique aura lieu, pour ces projets, le **1^{er} avril 2026** à 19 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 1, place de la Mairie.

Au cours de cette assemblée publique, monsieur le Maire ou un membre du conseil désigné par lui expliquera les projets ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes ou organismes qui désirent s'exprimer sur ce sujet.

Le projet de résolution est disponible pour consultation au Service du greffe, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 45 ainsi que le vendredi de 8 h à 12 h au 1, place de la Mairie ou sur le site Internet de la Ville dans la section dédiée au procès-verbau».

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 23 mars 2026.

Le greffier et directeur du Service juridique, greffe et vie démocratique,

Yan Senneville, OMA